



Magny les Hameaux, le 18 Décembre 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE**DU****CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Décembre 2018**

L'An deux mille dix-huit, le Lundi 17 Décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à Magny les Hameaux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **A APPROUVÉ** le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Novembre 2018.
- **A INSTALLÉ** M. LINDEMANN au Conseil Municipal en remplacement de Mme REUMAUX démissionnaire.
- **A ELU** M. LINDEMANN en remplacement de Mme REUMAUX pour siéger à la Commission permanente Logement.
- **A PRIS ACTE** de la tenue en son sein du débat sur les orientations générales du Règlement Local de publicité intercommunal (RLPi).
- **A AUTORISÉ** M. le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2018 (hors restes à réaliser 2017), et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, **ET A OUVERT** 25% des crédits du budget de l'exercice 2018 (hors restes à réaliser 2017) des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2019, selon la répartition suivante :

	Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »	Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »	Chapitre 23 « Immobilisations en cours »
Budget primitif 2018 (hors restes à réaliser 2017)	453 474,57	668 171,07	5 934 999,69
Décision modificative n°1 – exercice 2018	-3 000	3 000	299 781,29
Crédits ouverts en 2018 (hors restes à réaliser 2017)	450 474,57	671 171,07	6 234 780,98
25% des crédits ouverts en 2018 (hors restes à réaliser 2017)	112 618,64	167 792,77	1 558 695,25

- **A VOTÉ** des avances sur subventions 2019, correspondant à trois douzièmes des subventions votées en 2018, pour les associations et établissements publics suivants :


Association ou établissement	Montant voté en 2018	Avance de 3/12èmes
MJC	50 000 €	12 500 €
Association Musicale de la Mérantaise	23 000 €	5 750 €
CLOS	78 805 €	19 702 €
Caisse des écoles	111 000 €	27 750 €
CCAS	150 000 €	37 500 €

ET A PRÉCISÉ que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019.

- **A AUTORISÉ** M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la livraison de repas en liaison froide pour la Ville et le CCAS et à effectuer tous les actes nécessaires à l'exécution de la convention constitutive,
ET A AUTORISÉ M. le Maire, en qualité de coordonnateur du groupement, à lancer la procédure de mise en concurrence.
- **A DEMANDÉ** à Saint-Quentin-en-Yvelines le fonds de concours d'un montant total de 507 443,18 € tels que détaillés ci-après :

Opération	Montant prévisionnel hors taxes	Subventions envisagées	Coût restant à la charge de la commune	Fonds de concours sollicité	Pourcentage de fonds de concours pour cette opération
Aménagement Plaine de Chevincourt	2 632 876€	659 816€	1 435 617€	507 443,18€	35%

- **A APPROUVÉ** la convention de prestation de service pour la gestion de la propreté urbaine sur les voiries d'intérêt communautaire, dont le montant fixé en CLECT du 11 juillet 2018 concerne les nouvelles voiries transférées au 1er janvier 2018, entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la Commune de Magny-les-Hameaux,
ET A AUTORISÉ M. le Maire à signer la dite convention.



 Le Maire
 Bertrand HOUILLON

PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.